

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant de 1 375 000 francs destiné à la démolition et à la création de nouveaux silos à sel situés à la rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 89, commune de Genève, section Plainpalais.

Rapport de M. Christian Lopez Quirland.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2009. Sous la présidence de M^{me} Maria Pérez, la commission a examiné ce dossier lors des séances du 25 novembre 2009 et du 13 janvier 2010.

Le rapporteur remercie l'ensemble des fonctionnaires de la Ville de Genève qui ont été auditionnés des informations précises qui ont permis l'élaboration de ce rapport. Un remerciement tout particulier est adressé à M. Jorge Gajardo, pour ses prises de notes, ainsi qu'à la présidente de la commission, M^{me} Maria Pérez.

Contexte

Pour une meilleure compréhension du dossier, le rapporteur se permet de reprendre, dans sa totalité, le préambule de la proposition PR-733.

«Le centre de la Voirie sur le site François-Dussaud a été achevé en 1966 et comporte quatre bâtiments, dont les silos actuels.

»Construit à l'origine pour servir au stockage de gravier, le bâtiment des silos avait une capacité d'environ 1000 m³ et était constitué de 20 chambres de section carrée (2,68 m/2,68 m) d'une hauteur de 8 m.

»En 1977, des silos en aluminium de 35 m³ ont été intégrés dans 12 des 20 chambres afin de permettre le stockage d'environ 3020 m³ de sel. Ces installations sont maintenant vétustes et ne correspondent plus aux besoins d'exploitation actuels du site.»

Séance du 25 novembre 2009

Lors de cette séance, la commission a auditionné le maire, M. Rémy Pagani, ainsi que M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments.

M. Meylan fait un rappel de l'historique des silos (cf. préambule). Il rappelle également qu'en 2007 le service Voirie – Ville propre a demandé au Service des bâtiments de se pencher sur la problématique des silos, compte tenu de leur vétusté. Une étude réalisée par un architecte a démontré l'état de délabrement des silos.

De plus, M. Meylan explique que le stockage actuel est insuffisant pour assurer un ravitaillement adéquat pendant l'hiver. A cela s'ajoutent des problèmes techniques (ouverture en fin de cycle) ou encore des matériaux usés par le temps.

M. Meylan explique que la configuration actuelle des silos rend les manœuvres d'accès des camions très difficiles et qu'un travail pénible doit être effectué par les collaboratrices et collaborateurs de la Voirie.

Le nouveau projet a pour objectif de construire quatre nouveaux silos conformes aux besoins de la Ville tout en améliorant les aspects techniques, notamment faciliter l'accès et le chargement du sel.

La commission se demande, et particulièrement notre collègue M. Queloz, s'il est absolument nécessaire de laisser ces silos à cet endroit et s'il ne serait pas judicieux d'envisager de les construire ailleurs, notamment en prévision des projets urbanistiques du secteur Praille-Acacias-Vernets. M. Meylan attire l'attention de la commission sur le fait que la construction sur le site actuel à la rue François-Dussaud est prévue pour durer un certain temps. De plus, son site stratégique permet d'intervenir rapidement sur l'ensemble du territoire de la Ville.

La commission s'interroge également sur la nécessité de favoriser le sel au détriment d'autres produits ou matériaux, notamment le gravier ou les copeaux de bois. Les membres de la commission sont conscients que le sel peut avoir des effets néfastes sur l'environnement. A cette question, MM. Pagani et Meylan répondent que l'utilisation du sel est une obligation cantonale et que, dans le cas précis de la Ville, le sel est utilisé de manière parcimonieuse.

Séance du 13 janvier 2010

Après les réponses apportées par M. Meylan, notamment en ce qui concerne la quantité de sel utilisée par la Ville de Genève, la discussion s'ouvre sur la pertinence d'effectuer de tels travaux.

Dans ce sens, la grande majorité des commissaires saluent le travail effectué par la Voirie et voteront la proposition PR-733. Néanmoins, certaines questions se posent, surtout par rapport à l'utilisation du sel comme seule solution à l'heure actuelle pour déneiger les rues de la ville.

Prises de position et vote

L'ensemble des partis politiques soutient la proposition PR-733 en émettant quelques réserves en lien avec des problématiques annexes, notamment liées à la gestion de la neige (il faut dire que cette année fut un peu exceptionnelle) ou encore à l'utilisation même du sel.

La proposition est acceptée par 12 oui (2 AGT, 2 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 1 L, 2 UDC) contre 1 non (L).

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 375 000 francs destiné à la démolition et à la création de nouveaux silos à sel situés à la rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 89, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 375 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 26 649 sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.